**Tribunal du Travail de Namur/Dinant**

|  |  |
| --- | --- |
| Rôle TT n°................. (ancien n° TPI .........) | Nom du médiateur : …………………... |
| Nom(s) requérant(s) : ……………………… | Num. de fax du médiateur : …………… |
| Date : |  |

Demande d'autorisation d'accomplir un acte étranger à la gestion normale du patrimoine

(Article 1675/7, § 3 du Code Judiciaire)

Madame, Monsieur ....................., avocat dont le cabinet est établi à ............./service de médiation de dettes de ..................... à ..................., en sa qualité de médiateur de dettes désigné pour Madame ..............., née le .............. et Monsieur .................., né le ................ et domiciliés à ...................., rue .............., par votre ordonnance d'admissibilité du ........... (R.R ..........).

A l'honneur d'exposer :

En date du ..........., un jugement homologuant un plan amiable de x années / imposant un plan judiciaire a été prononcé OU plan proposé avec une remise totale / partielle de dettes en principal OU plan proposé sans remise de dettes en principal OU aucun plan n'a été élaboré / homologué à ce jour.

Ce plan est/n'est pas correctement exécuté (justifier).

Le médiateur perçoit toujours sur le compte de la médiation les revenus du / des médié(s).

A ce jour, le solde disponible sur le compte de la médiation s'élève à ................. €, hormis la réserve pour les frais et honoraires de médiation et le disponible annuel nécessaire à la bonne exécution du plan.

Madame/Monsieur ............ sollicite(nt) l'autorisation de pouvoir effectuer une dépense imprévue et/ou urgente en vue de (motivation du médié) ...............................................................................................................................  
..........................................................................., pour un montant de ...............€ (si devis, l'annexer).

**Avis du médiateur quant à l'opportunité de la dépense :**

**Veillez à bien préciser si la libération de fonds met en péril la bonne exécution du plan en cours et si une précédente demande a été déposée/traitée directement par le médiateur pour un même objet, et encore si le compte de médiation permet la dépense (ex. seconde réparation pour un même véhicule).**

.........................................................................................................................................................

..............................................................................................................................................................

......................................................................

Depuis l’admissibilité de la requête en règlement collectif de dettes le médiateur a libéré au profit des médiés/du médié les sommes suivantes (avec ou sans accord du Juge):

* .................................................................................................................
* .................................................................................................................
* .................................................................................................................

|  |
| --- |
| Nom(s) requérant(s) : .......................  N° Rôle : .............................  Décision du Tribunal :   * Pour accord * Demande refusée   Motif du refus :   * Demande d'un complément d'informations   Le ..../.../...  Le Tribunal, |